

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Procurations : 6

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2026/2/34

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix-sept février deux mille vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Madame BAILLE Juliette donne procuration à Monsieur BREARD Jean-Philippe ;
Monsieur BONNAFFOUX Luc donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Joël ;
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Madame DURIF Marlène ;
Monsieur CHIARAMELLA Yves donne procuration à Madame CLAUZIER Elisabeth ;
Monsieur LEYDET Gilbert donne procuration à Madame SAUNIER Clémence ;
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Madame SPOZIO Christine.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Appel à manifestation d'intérêt d'Ecosystem, soutien à la mise en place de la vidéoprotection à la déchèterie d'Avançon, autorisation de signature de la convention d'offre unilatérale de concours

Il est rappelé que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance a souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt d'Ecosystem, éco-organisme de la filière REP qui prend en charge les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en déchèteries.

En effet, il entre dans l'exercice de la mission des éco organismes de collaborer avec les collectivités territoriales afin que celles-ci puissent mettre en place une meilleure protection de leurs déchèteries contre le vol des D3E.

Considérant la délibération du 27 mai 2025 ayant autorisé l'installation d'un système de vidéo protection à la déchèterie d'Avançon,

Considérant qu'Ecosystem participe au financement de l'acquisition d'un système de vidéoprotection pour la déchèterie d'Avançon ;

Considérant que le système est autorisé par arrêté préfectoral du 23 juin 2025 et que le déploiement de la vidéoprotection est opérationnelle sur la déchèterie d'Avançon ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'offre unilatérale de concours offerte par Ecosystem prenant la forme du versement d'une somme forfaitaire de 617,20 € (six cent dix-sept euros et vingt centimes) ;
- Autorise Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment la convention d'offre unilatérale de concours présentée ce jour.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

La secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2026

Et de la publication, le 17 mars 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).